



Photographie officielle du Conseil Municipal prise le 3 juillet 2020

Parole de la majorité

Nous sommes heureux et fiers du travail fait durant ces 5 ans de mandat : les actions mises en place ont permis à la commune de changer de cap : le seuil des 5 000 habitants n'est pas qu'un chiffre, c'est une réalité sur le terrain qui est vivement ressentie dans les services municipaux, dans la complexité et la volumétrie des dossiers à gérer et qui a aussi des impacts économiques. Adaptation des règlements communaux, recherche de subventions pour financer le projet de l'école, suivi des chantiers,

ateliers pour le bien vivre ensemble, réalisation de l'analyse des besoins sociaux, développement de l'action culturelle, adaptation à la transition écologique, tout ceci entraîne l'évolution des services publics. Il nous a donc fallu adapter ces services, se saisir des dossiers de fond, et cela a permis de marquer une image de la Commune différente auprès des partenaires institutionnels : Collonges n'est plus une petite commune, elle est désormais une petite ville avec ses problématiques qui méritent l'attention de nos partenaires et quelques fois notre opposition à ceux-ci. Cela n'aurait pas été possible sans une collaboration élus/services qui a permis de faire grandir notre

ville dans le sens noble du terme. Les services ont certes augmenté mais la qualité gagnée dans le traitement et l'analyse des dossiers permettent de mieux connaître la population en général et d'adapter les services publics en fonction de cette population présente et à venir. Nous avons donc posé les bases pour les futurs mandats pour gérer une commune de 6000 habitants. Dans un an, les électeurs auront à choisir ceux qui sauront se saisir des dossiers sans se réfugier dans des paroles et jugements faciles.

Alain Germain, Jacques Cartier, Arlette Baillot, Eric Madigou, Valérie Katzman, Nicolas Delaplace, Géraldine Lefrêne, Benoît Van Hille, Anne-Marie Graffin, Frédéric Vial, Christian Aussenac, Claudine Imbert, Véronique Ligney, Jean-Michel Bernard, Stéphane Leroux, Valérie Gardette, Christophe Charvet, Christine Perrot Thibault Valon, Florence Deschodt, Christophe Besset, Alain Colliard.

Parole de la minorité

L'Épargne de la commune chute : que faut-il comprendre ?

- L'épargne, c'est ce qu'il reste à la commune une fois que nous avons payé toutes ses dépenses de fonctionnement (personnel, énergie, services, etc.). Cet argent sert à financer les **investissements** (Bâtiment associatif, extension école et de locaux

d'associations, travaux, voirie...)

- Entre **2020 et 2023**, nous épargnions en moyenne **1.263 K€ par an soit 27% des recettes**.

- En **2024**, l'épargne brute baisse de 40 % à 868 K€ soit 17% des Recettes.

- En **2025**, elle s'effondre à **390 K€ soit 7% des Recettes sous le seuil critique des 10%**. Mais en déduisant le remboursement d'emprunt il ne restera que **102 K€**.

- **Pourquoi ?** Parce que les **dépenses de personnel** explosent de 380 K€ soit +16% en un an (+60 % depuis 2020.)

- **Résultat : notre capacité à investir baisse fortement.**

- Certes, nous avons un fonds de roulement de 8 millions €, mais c'est une réserve constituée grâce à l'épargne des années passées. Une fois les investissements utilisés, les réserves seront épuisées.

- **Conclusion** : L'épargne est notre véritable levier pour l'avenir si on ne redresse pas la situation, dès 2026 il sera **très difficile de financer nos projets sans trop emprunter**.

Patrick Joubert, Jacques Maisse et Catherine Arnaud

État-civil

BIENVENUE : Marceau MILLOT (19 janvier) • Martin DIETZ (14 février) • Jules CIOCCA (20 février)

FÉLICITATIONS : Romane GUILLOT et Théo PELLLET (1er mars)

REGRETS : Joao VIEGAS JUSTO (3 janvier) • Odette MERCIER née COTTANCIN (4 janvier) • Jean SITE (16 janvier) • Patrick MORIN (25 janvier) • Josette BILLOT née FRANCHELLIN (12 février) • Jean Claude BUTAUD (16 février) • Philippe THIOLIERE (11 mars) • Gabriel ROQUES (18 mars)